

Département de la Savoie

Commune de LA PLAGNE TARENATAISE



Lotissement de Montchavin



géode

20 mai 2019

Dossier 23232

PA 8

Département de la Savoie
Commune de La Plagne Tarentaise
Lotissement de Montchavin
Programme des travaux

Le présent programme des travaux a pour objet de décrire les dispositions générales que nous nous proposons d'adopter pour assurer la viabilité du lotissement.

CHAPITRE 1

Situation / Topographie du terrain

Le projet se situe à l'emplacement d'une partie du camping de Montchavin

CHAPITRE 2

Terrassement

Le niveau fini de la voirie se situera sensiblement au niveau de la route actuelle.

La terre végétale sera décapée sur l'emprise des travaux et stockée sur l'emprise de l'opération. Les travaux de terrassements consistent en un décaissement de la route existante, pour la mise en place de la structure de chaussée. Les matériaux de déblais seront évacués hors du site.

Les travaux d'élargissement de la voirie d'accès étant hors emprise du lotissement, ils sont précisés ci-dessous de manière purement indicative et pourront être modifiés si les contraintes techniques le nécessitent.

Un mur de soutènement sera réalisé à l'amont de la route d'accès pour permettre l'élargissement de celle-ci. D'une hauteur moyenne de deux mètres, il permet de ne pas déstabiliser la voirie communale à l'amont du lotissement.

Le cheminement des piétons s'effectuera sur des trottoirs enrobés d'une largeur de 1.4 m.

L'accès se fera depuis la voie communale desservant les bâtiments du VVF.

CHAPITRE 3

VOIRIE

1 – PROFIL DE LA CHAUSSEE

La voirie sera exécutée au niveau de la route actuelle. Elle aura une largeur de 6 mètres et une pente longitudinale de 5% à 2% et un devers de 2% et se termine par une plateforme de retournement d'un diamètre de 22m.

Le cheminement des piétons s'effectuera sur des trottoirs enrobés d'une largeur de 1.4m

Les zones de parking inhérentes à chaque lot seront définies dans l'emprise des lots et leur emplacement seront précisés lors de l'établissement du permis de construire.

Quatre stationnements visiteur, accessible directement depuis la voirie, seront réalisés conformément au plan de composition.

2 – STRUCTURE DE CHAUSSEE

- Mise en place d'un géotextile en fond de terrassement.
- Une couche de grave concassée 0/60 sur une épaisseur de 40 cm.
- Une couche de grave concassée 0/16 d'une épaisseur de 6 cm.
- Une couche de BBSG (Béton Bitumineux Semi Grenu) 0/14 à raison de 180 kg/m² tirée en fin de réalisation des bâtiments.

3 – STRUCTURE DE TROTTOIR

- Mise en place d'un géotextile en fond de terrassement.
- Une couche de grave concassée 0/60 sur une épaisseur de 30 cm.
- Une couche de grave concassée 0/16 d'une épaisseur de 6 cm.
- Une couche de BBSG (Béton Bitumineux Semi Grenu) 0/14 à raison de 130 kg/m²

Des bordures T2 séparent les voiries des trottoirs.

Des bordures P2 séparent les trottoirs des espaces verts.

CHAPITRE 4

RESEAUX DIVERS

1 – ASSAINISSEMENT

Le réseau intérieur sera de type séparatif.

1. Eaux usées

Le réseau Eaux Usées recueillera les eaux ménagères et les eaux vannes en provenance des constructions du présent lotissement et les acheminera gravitairement jusqu'à une station de relevage. Cette station remontera les effluents jusqu'au réseau d'eaux usées existant.

Une partie du réseau existant est conservée.

Les canalisations projetées sur le plan de composition joint au dossier seront en PP SN10.

Chaque lot sera muni d'un branchement particulier en PP de Ø125 ou 200 avec une pente de 2% minimum.

L'emplacement et la section des canalisations indiqués sur le plan joint (plan des réseaux humides PA 8) au présent dossier est donné à titre indicatif et pourra être modifié, si besoin est, avant exécution.

Les regards de visite seront de type préfabriqué et les tampons desdits regards seront en fonte ductile résistance 40daN.

2. Eaux pluviales

Le lotissement ne disposant pas d'un réseau public « Eaux Pluviales », les eaux de ruissellement superficielles des constructions et de la chaussée seront récupérées dans un bassin de rétention.

Un bassin de rétention de 70 m³, positionnée sous la plateforme de retournement récupérera les eaux de la chaussée à l'intérieur du lotissement.

Chaque lot devra posséder un système de gestion des eaux de pluie par rétention (type bacs de rétention).

a. Chaussée et Collectif amont

Compte tenu de la superficie de chaussée et des eaux de ruissellement du bassin versant (bassin calculé depuis la route principal, inférieur à 1ha, la route principale faisant une barrière naturelle puisque ces eaux sont gérées par un réseau d'eaux pluviales), un bassin d'infiltration d'environ 70m³ sera créé pour la gestion des eaux de ruissellement et leur rejet, un réseau gravitaire de Ø 300, se fera dans le thalweg à proximité.

L'emplacement, la capacité et le type de stockage du bassin de rétention et la section des canalisations indiqués dans le programme et sur le plan joint au présent dossier sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés, si besoin est, avant exécution.

b. Constructions à l'aval de la chaussée du lotissement

Le dimensionnement et le positionnement des bassins de rétention des eaux superficielles des constructions se feront lors de l'établissement des différents permis de construire.

La mise en œuvre des bassins de rétention est à la charge du détenteur du permis de construire, son dimensionnement sera fonction de la superficie des toitures et des zones imperméabilisées (accès, terrasse, ...).

Les eaux seront récoltées par un réseau gravitaire de Ø 200 qui se jettera dans le thalweg. Ce réseau sera en servitude sur les lots.

2 – ALIMENTATION EN EAUX POTABLE

L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau existant alimentant actuellement le camping.

Un poteau incendie en place sur la zone sera déplacé à côté du transformateur Poste public. Il sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable.

Le projet général du réseau d'alimentation en eau potable de l'opération sera étudié avec les services concernés. Il sera soumis à l'accord du service habilité ou de son maître d'œuvre. Les travaux seront réalisés conformément au projet accepté et aux prescriptions édictées.

Le réseau principal sera réalisé en FONTE DN 125 jusqu'au regard au droit du PI, le reste sera en PEHD 75.

Les robinets-vannes seront posés dans des chambres de vannes situées sous la chaussée, afin de ne priver d'eau qu'un nombre restreint d'abonnés en cas de fuite ou d'intervention sur le réseau.

Les compteurs seront posés dans des regard de comptage en limite de lot. (Le compteur et le regard seront à la charge de l'acquéreur).

Chaque lot sera desservi par un branchement en PEHD situé à l'emplacement indiqué sur le plan de composition.

3 – ELECTRICITE HAUTE TENSION

Pose d'un poste transformateur équipé et habillé.

L'alimentation du poste sera réalisée par des câbles souterrains (3x150+25 alu) en bouclage et raccordée au réseau existant en concertation avec ENEDIS.

Le dimensionnement des câbles devra être validé par ENEDIS dans le cadre de son étude.

4 – ELECTRICITE BASSE TENSION

Un réseau électricité basse tension souterrain sera réalisé à partir du poste transformateur en concertation avec ENEDIS.

Chaque lot sera muni d'un coffret de raccordement situé à l'emplacement indiqué sur le plan de composition, les coffrets de comptage individuels ENEDIS seront situés en limite de voirie du lotissement.

5 – RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le réseau d'éclairage public du lotissement sera réalisé en souterrain à partir du poste transformateur. Le câble d'alimentation sera posé dans un tpc 63.

Les candélabres choisis par la Commune sont reliés entre eux par une câblette de terre en cuivre

6 – RESEAU TELEPHONIQUE

La desserte téléphonique du lotissement sera réalisée en souterrain en accord avec Orange. Le raccordement au réseau existant se fera soit à partir du réseau situé à côté de l'Office du Tourisme, dans une chambre L2T située sous le domaine public, soit par prolongation de la ligne aérienne jusqu'au niveau du lotissement puis mise en souterrain.

7 – RESEAU FIBRE OPTIQUE

Le réseau fibre optique sera positionné en parallèle au réseau Orange et sera en attente en limite du lotissement.

CHAPITRE 5 ESPACES VERTS

Les espaces libres seront végétalisés.

CHAPITRE 6 EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en une seule phase :

- Terrassements généraux
- Réseaux divers
- Voirie et trottoirs
- Enrobé (BBSG)
- Branchements particuliers en attente EP, EU, AEP, PTT et EDF